



République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 octobre 2024

2024-10-04

Modification du règlement d'intervention économique de la CC2VV

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 49 (*dont suppléés : 2*)
Nombre de délégués titulaires absents : 26 (*dont représentés : 9*)

Votants : 58

Le 31 octobre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 25 octobre 2024.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Thierry CHIERICI (Tournans), Georges CONTEJEAN (Geney), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Christophe DUPONT (Arcey), Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Marc FARINE (Roche-les-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Nathalie FRITSCH (Rognon), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), François HERMOSILLA (Faimbe), Rodney HEDIN (Abbenans), Claude HUEBER (Onans), Philippe JANUEL (Avilley), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MERCIOL (Marvelise), Frédérique PETITJEAN (Branne), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Alain PASTEUR (Arcey), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), Thierry SALVI (Rougemont), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

Absents excusés : Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Michel GONIN (Viethorey), René MOREL (Pays-de-Clerval), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Pascal FALLOT (Rang), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Annie GROSJEAN (Nans), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Emmanuelle LAVILLE (Uzelle), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Nathalie PARENT (Sourans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Serge TAILLARD (L'Hôpital saint Lieffroy), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Albéric CHOPARD (Soye) *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*, Nicolas GRUNEISEN (Cubry), *pouvoir à Virginie MAURIVARD*, Michaël HUGONNIOT (Arcey) *pouvoir à Valérie ULMANN*, Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) *pouvoir à Martine LOHSE*, André PARROT (Désandans), *pouvoir à Christophe DUPONT*, Marcel SALLES (Anteuil) *pouvoir à Gérard JOUILLEROT*, Cyril SIMONIN (Appenans) *pouvoir à Christophe BOUVIER*, Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Joëlle PAHIN*, Fabrice VRILLACQ (Gémonval), *pouvoir à Claude HUEBER*.

Absents suppléés : Pierre MAHON (Cubrial), représenté par son suppléant Jean-Luc LENOTTE ; Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans) représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Pierre VERNAY

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-10-04

Modification du règlement d'intervention économique de la CC2VV

Alain ROTH, vice-président en charge de l'économie explique à l'assemblée que des modifications sont nécessaires sur le règlement d'intervention économique de la CC2VV.

1) Proposition de modifications sur le règlement d'intervention économique afin de se mettre en conformité avec les évolutions législatives :

Dans le préambule :

Suppression d'un article d'aide de l'Etat liée au Covid 19 (et expiré le 30/06/2022) :

Vu le régime notifié Aide d'État SA.100959 (2021/N) France Covid19 – Prolongation des régimes d'aides d'état SA.56709, SA.56985, SA.57367, SA.57695, SA.57754, SA.61330, SA.62568, SA.62999, SA.63564, SA.63656;

Vu le régime notifié Aide d'État SA.56985 (2020/N) « COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises », autorisé par la décision de la Commission C(2020) 2595 final du 20 avril 2020.

Des modifications sont proposées afin de se mettre en conformité avec les aides complémentaires :

Dans les fiches : 2 – 4 – 5 et 6 :

Toutes les aides octroyées auparavant par la Région BFC ont été reprises par le Département. Les formulations « subvention régionale, région BFC » sont remplacées par « subvention départementale / « Département du Doubs »

Dans les fiches : 2 – 4 – 5 et 6 :

Il est précisé que : « Dans le cas d'une subvention complémentaire obtenue par le Département du Doubs, le versement des deux aides s'effectuera en 1 fois sur présentation des mêmes justificatifs. »

Auparavant, le bénéficiaire percevait la subvention en deux versements : l'aide de la CC2VV et l'aide de la région BFC.

Une modification est proposée afin de clarifier la lecture :

Dans les fiches : 1 et 2 :

Il est proposé de supprimer : « et le BTP », car l'activité est déjà représentée dans « secteurs : industriel, artisanal, commercial, des services, structures [...] de rayonnement touristique »

2) Proposition de modifications sur le règlement d'intervention économique afin d'inclure une nouvelle aide à l'installation sans projet immobilier sur la fiche n° 3 « santé »

Notre règlement d'intervention économique nécessite une modification de la fiche n° 3 pour inclure une nouvelle aide à l'installation sans projet immobilier, dans le but de soutenir les professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur notre territoire tout en utilisant des infrastructures déjà existantes (locaux loués ou partagés).

Parallèlement, une convention bipartite entre la collectivité et les professionnels de santé a été créée pour encadrer ce dispositif.

Cette aide et cette convention visent à renforcer l'attractivité du territoire auprès des jeunes professionnels de santé, notamment ceux qui débutent leur carrière et qui ne disposent pas forcément des ressources pour un projet immobilier d'envergure.

Après délibération, le conseil communautaire accepte :

- **De modifier le règlement d'intervention économique de la CC2VV, comme proposé en séance,**
- **De modifier la fiche n° 3 du règlement d'intervention en faveur d'une nouvelle aide à l'installation sans projet immobilier**
- **De valider le modèle de convention bipartite (*joint à la présente délibération*)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



<p><u>Délibération adoptée avec :</u> Voix pour : 58 Voix contre : 0 Abstention : 0</p>
